

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 01 juillet 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en salle du conseil municipal le mardi 01 juillet 2025 à 20h15.

Ordre du jour :

2025-34 : Délibération révision des tarifs repas ALSH au 01/09/2025,

2025-35 : Délibération révision des tarifs portage des repas à domicile au 01/09/2025,

2025-36 : Participation aux frais de fonctionnement Classe ULIS LAVAL- année 2024-2025,

2025-37 : Demande de subvention DETR 2026 - Projet réfection des allées principales du cimetière,

2025-38 : Achat de terrain, Parcelle B-369,

2025-39 : Convention de mise à disposition de la salle communale au profit du lycée Rochefeuille (année 2025-2026),

2025-40 : Approbation du devis Atrium pour le projet de la réfection de l'entrée -sas de la salle communale,

2025-41 : Révision des tarifs de la salle communale à compter du 01/01/2026,

- **Approbation du procès-verbal de la dernière réunion de conseil municipal,**
- **Délibération approuvant les nouveaux tarifs du restaurant municipal pour les repas ALSH et portage des repas à domicile,**
- **Délibération sur les frais de scolarité pour la classe ULIS École Thévalles à Laval**
- **Approbation devis STPO,**
- **Délibération sur l'achat d'un terrain,**
- **Convention mise à disposition salle communale au profit du lycée Rochefeuille, « atelier cross-fit » période hivernale,**
- **Présentation devis chiffré sas et salle communale,**
- **Tarifs salle communale (gestion des ordures ménagères),**
- **Point travaux : aire de loisirs.**

• Questions diverses :

- **Réponse à une administré travaux aux Eteppes,**
- **Recensement de la population 2026,**
- **Travaux à prévoir voirie,**
- **Tapage nocturne**
- **Préparation repas solidarité**



L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de Parigné-sur-Braye, légalement convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni à la mairie en salle de Conseil en séance publique sous la présidence de M. Daniel DOYEN, Maire de la commune de Parigné-sur Braye.

***Etaient présents :** M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, Mme BETTON Yolande, M. NEEL Julien, M. LEVEQUE André, M. HIGNET François, Mme CHANGEON Julie, M. GUESDON Bertrand, M. GESLIN Dominique, Mme HÉLARD Émilienne, Mme GARNIER-MONSALLIER Annie, Mme PICHARD Ludivine et M. FAUCON Jérémy.*

Secrétaire de séance : Mme GARNIER-MONSALLIER Annie

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 juin 2025

Après lecture et correction faite du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05 juin 2025, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

D2025 – 34 : RÉVISION DU TARIF DES REPAS ALSH

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville de Mayenne a actualisé les tarifs du restaurant municipal, les tarifs des repas enfants non livrés ou pris au restaurant dans le cadre d'une prestation de service passent de 5.33 € à 5.49 € pour la rentrée 2025/2026.

Vu la délibération 2015/22 qui décide de facturer les repas aux familles fréquentant le centre de loisirs et aux personnes utilisant le service du portage de repas au même tarif que la ville de Mayenne facturé à la commune.

M. le Maire demande donc aux conseillers municipaux de délibérer pour actualiser les tarifs des repas de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valident le tarif des repas non livrés à 5.49 € par repas enfant à compter du 1^{er} septembre 2025.

D2025 - 35 : DÉLIBÉRATION FIXANT LE TARIF RÉVISÉ DU PORTAGE DES REPAS des AÎNÉS

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

M. le Maire informe le Conseil municipal que la Ville de Mayenne a actualisé les tarifs du restaurant municipal, les tarifs des repas adultes non livrés ou pris au restaurant dans le cadre d'une prestation de service passent de 6.94 € à 7.15 €.

Vu la délibération 2015/22 qui décide de facturer les repas aux familles fréquentant le centre de loisirs et aux personnes utilisant le service du portage de repas au même tarif que la ville de Mayenne facturé à la commune.

M. le Maire demande donc aux conseillers municipaux de délibérer pour actualiser les tarifs du portage de repas de la commune. Le prix du portage lui, reste inchangé, c'est-à-dire 1.13 € par repas déposé.

Après délibération, le Conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents de valider le tarif des repas non livrés à 7.15 € et du portage à 1.13 € à compter du 1^{er} septembre 2025.

D2025 - 36 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT CLASSE ULIS -LAVAL

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la ville de Laval sollicite une participation financière pour les frais de scolarité d'un élève domicilié à Parigné-sur-Braye en situation de handicap et scolarisé en classe ULIS à l'École de Thévalles à Laval au titre de l'année 2024/2025 :

La participation aux frais de fonctionnement s'élève à :

1 élève en ULIS : 386 €

Soit un total : 386 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer le mandat concernant la participation pour les frais de scolarité classe ULIS de la ville de LAVAL, d'un montant de 386 € ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

D2025 - 37 : DETR 2026 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) AMÉNAGEMENT ALLÉES du CIMETIÈRE

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

La commune souhaite réaménager les allées principales du cimetière pour garantir l'accès à tous les usagers et particulièrement aux personnes à mobilité réduite. Plusieurs propositions ont été étudiées en commission travaux et la création en enrobé des allées principales a été retenue.

Ce projet entre dans les catégories d'opérations inscrites au titre de la DETR 2026 « Aménagement, agrandissement ou création du cimetière... »

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2026, l'aide de l'Etat pour ce dossier sachant que la date limite du dépôt du dossier est fixée en décembre 2025.

Le montant du plafond d'investissement subventionnable est de 50 000 € et le taux de 20 %.

Pour compléter ce dossier, il convient de préciser le plan de financement comme suit :

Dépenses		Recettes	
Aménagement allées principales	26 993 €	DETR	5399 €
		Autofinancement	21 594 €
Total :	26 993 €	Total :	26 993 €

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil municipal de valider le plan de financement comme indiqué ci-dessus et autorise Monsieur le Maire :

- *A déposer un dossier de demande de subvention au titre de « Aménagement, agrandissement ou création du cimetière », plafonné à 50 000 € au taux de 20 % et à signer tous documents relatifs à ce dossier.*

D2025 - 38 : ACHAT de TERRAIN (Parcelle B-369)

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

Le propriétaire de la parcelle B-369 a informé M. Le Maire de la vente de sa parcelle. Cette parcelle présente pour l'avenir un intérêt économique et stratégique pour envisager sereinement le développement de l'habitat sur la commune.

Les conditions d'acquisition de la parcelle B-369 se caractérisent comme suit :

- Le propriétaire vend sa parcelle cadastrée B- 369 au prix de **6.50 € du m²**.
- m² concernés : environ 2 768 m²
- Les frais d'actes notariés seront à la charge de la commune soit 20000 € (provisions pour frais d'actes y compris les frais de promesses)
- Les éventuels frais d'éviction seront à la charge de la commune.
- Pendant toute la période de non-occupation réelle, l'acquéreur (Commune de Parigné-sur-Braye) autorise le cédant à utiliser la parcelle et à l'entretenir.

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire :

- ***A signer les actes aux conditions énoncées ci-dessus et toutes pièces à intervenir,***
- ***A confier à Maître Cadet Notaire à Mayenne la rédaction des actes de vente et promesses.***

D2025 - 39 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE COMMUNALE AU PROFIT DU LYCEE ROCHEFEUILLE ANNÉE 2025-2026

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

Mme Delphine JUMELAIS, professeur de sport du lycée Rochefeuille a fait la demande auprès de M. Le Maire pour la mise en place d'une convention d'utilisation de la salle communale pour organiser un atelier « CrossFit », option « Santé Bien-être » à compter de l'année scolaire 2025/2026.

Cet atelier aura lieu les mardis soir de 16h45 à 19h00 du 28/10/2025 au 31/03/2026 pour accueillir 15 élèves maximum (pas de personnes extérieures au lycée Rochefeuille). Si le temps est favorable, les ateliers se feront en extérieur principalement même durant cette période. Il s'agit d'une possibilité de repli en cas de mauvaise météo.

Pendant la période, en cas de manifestations (concours de belote), le co-contractant sera prévenu à l'avance et l'utilisation de la salle ne pourra pas être possible exceptionnellement ce mardi sans recours possible. Une programmation est prévue 6 mois avant pour s'organiser et le professeur sera informé de la non-disponibilité de la salle (la priorité étant donnée aux associations parignéennes).

Il est également mentionné que la salle communale n'est pas dotée de matériel sportif et donc toute installation pour l'atelier devra être démontée à l'issue de la séance.

Le locataire devra présenter une attestation d'assurance responsabilité civile pour la pratique de l'atelier « CrossFit » valide pour toute la période citée dans la convention.

Le nettoyage du sol devra être effectué par le locataire. En cas de non-respect de ces consignes, une facturation de ménage de 150 € sera adressée au locataire. Ce non-respect sera mentionné dans le bilan de location réalisée par l'Élue en charge de la salle communale.

Les pointes, punaises, scotch, crampons, pitons dans les murs, ou tout autre accessoire ne sont pas acceptés. A la fin de l'utilisation, ils seront totalement enlevés.

Le locataire s'engage à gérer personnellement ses déchets, En cas de poubelle(s) entreposée(s) dans ou à l'extérieur de la salle, et après constatations du référent salle communale, il sera facturé 300 € au co-contractant.

Le solde de **200 €** sera à payer auprès de la trésorerie de Mayenne à la signature de la convention et au début de l'utilisation. La convention sera reconduite à chaque rentrée scolaire pour une période d'un an (dernier mardi du mois d'octobre année N jusqu'au 31 mars année N+1).

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire :

- *A signer ladite convention avec le lycée Rochefeuille et à facturer le montant de 200 € (deux cents euros) pour cette utilisation pendant la période indiquée. Les co-contractants s'engagent pour une année complète.*

Pour information, les cours ne seront pas ouverts aux administrés de Parigné et pour 2025/2026, ils n'auront pas lieu à la salle communale. Mme Jumelais a eu l'opportunité d'avoir un créneau pour utiliser une salle de sport sur Mayenne plus adéquate.

PRÉSENTATION DEVIS TRAVAUX - SALLE COMMUNALE

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

Monsieur Le Maire présente les devis chiffrés reçu par Monsieur Letourneux, (architecte Entreprise ATRIUM) ainsi que les plans.

Présentation du devis et plan du SAS entrée + 2 baies :

➤ **Montant total : 31 284 € TTC (avec 7 % en sus de variation en fonction des coûts des matériaux)**

Présentation du devis et plan du projet global extension salle communale :

➤ **Montant total : 189 600 € TTC (avec 7 % en sus de variation en fonction des coûts des matériaux)**

Pour info, le contrat de maîtrise d'œuvre pour l'obtention des différents devis s'élève à 980.57 €

A la suite de ces présentations et après échanges, le Conseil Municipal a décidé à la majorité avec 8 voix « contre », 3 « abstentions » et 3 voix « pour » de ne pas retenir le devis pour les travaux d'extension de la salle communale.

Le Conseil Municipal souhaite interroger les habitants sur cette possibilité d'extension pour un futur projet et aimerait connaître et définir la notion de besoin de cet agrandissement pour la commune.

Après débat sur le sujet, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de devis de la réfection du SAS entrée et des deux baies d'un montant de 31 284 € TTC.

D2025 – 40 SALLE COMMUNALE : APPROBATION DU DEVIS ATRIUM REFECTION ENTRÉE - SAS

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

Pour répondre à la demande des administrés concernant le bruit généré par la salle communale lors des locations, le Conseil Municipal avait acté une étude préliminaire pour ces travaux auprès du cabinet d'architecte ATRIUM.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le devis chiffré reçu par Monsieur Letourneux, (architecte ATRIUM) ainsi que les plans du SAS entrée + 2 baies.

- **Coût de travaux pour un montant total : 31 284 € TTC (avec 7 % en sus de variation en fonction des coûts des matériaux)**

- **A ce tarif, s'ajoutera les missions annexes liées au projet :**
 - **Étude géotechnique de conception mission G2 AVP,**
 - **Frais Étude préliminaire du projet,**
 - **Frais d'honoraires de maîtrise d'œuvre,**
 - **Frais liés pour le rapport amiante,**
 - **Frais liés pour l'étude de sols,**
 - **Frais liés aux attestations de conformité par le calcul pour le dépôt de permis de construire,**
 - **Étude thermique et acoustique règlementaire RT 2012 – (RE 2020 à partir du 01/07/2022 pour les établissements d'enseignement),**
 - **Diagnostic parasitaire,**
 - **Assurances dommages ouvrage du Maître d'œuvre,**
 - **Diagnostic amiante, phase déconstruction,**
 - **Diagnostic plomb, phase déconstruction,**
 - **Mission coordonnateur SPS,**
 - **Mission bureau de contrôle et accessibilité**
 - **Attestation règlementaire handicapée après travaux**
 - **Fourniture d'un diagnostic de performance énergétique DPE en fin de chantier**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents souhaite faire une demande de DSIL ou DETR (fin 2025) pour une réalisation du projet en 2026 en ayant les données chiffrées pour les différentes missions annexes.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement et à l'unanimité à cette demande et retient le devis d'un montant de 31 284 € TTC.

Il charge M. Le Maire de signer et compléter tous les documents concernant ce devis et les différents documents liés au projet.

D2025 – 41 REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

La mise en place de la redevance incitative au niveau du service déchets sur la commune de Parigné occasionne des surcoûts au niveau de la redevance des ordures ménagères communales 2025 pour les locations de salle.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de réévaluer les tarifs de location de la salle communale afin d'inclure le traitement et le tri correct des déchets par nos agents en régie.

Après débat, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (11 voix « pour », 1 voix « contre » et 2 abstentions) décide de fixer les tarifs de location de la salle communale comme suit :

	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE
1 JOURNEE	165 €	215 €
2 JOURNEES	230 €	280 €
JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	65 €	65 €
VIN D'HONNEUR	80 €	90 €

Des arrhes pour la somme de 60 euros seront versées et encaissées à la date de signature du contrat de location (délibération 2023-49 du 14 décembre 2023). Elles seront déduites ensuite de la facture définitive.

Le tarif pour le chauffage reste le même, soit 30 € par jour de location entre le 1^{er} octobre et le 30 avril.

Ces tarifs prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

Il a été proposé que les personnes locataires de la salle communale repartent éventuellement avec leurs poubelles pour éviter les augmentations du tarif des locations.

POINT TRAVAUX – AIRE de LOISIRS

Sujet présenté par Daniel DOYEN :

L'installation des jeux est terminée, il convient à la société MAVASA de faire une visite de contrôle et de conformité à l'installation prévue dans le devis. Cette visite aura lieu le 08/07/2025 par l'entreprise CDR Contrôle.

QUESTIONS DIVERSES

- **Réponse à un administré :**

Monsieur G... a fait la demande pour une participation financière pour son aménagement de sortie de champ au lieudit « Les Eteppes ». Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis défavorable à cette demande.

- **Recensement de la population 2026 :**

Monsieur le Maire informe que le prochain recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026.

Il convient de nommer un agent coordonnateur, Madame Yolande BETTON s'est portée candidate pour superviser l'enquête. Le Conseil Municipal à l'unanimité valide cette candidature. Les recherches pour recruter un agent recenseur sur cette période sont en cours.

- **Nuisances Sonores :**

Il nous a été rapporté que du tapage nocturne et répétitif est souvent revenu dans la résidence des Capucines et que cela empêche le bien « vivre ensemble » dans le quartier. En cas de constat et si de nouveaux événements réapparaissent, il faut faire appel à la gendarmerie pour faire cesser le bruit.

- **Remplacement Agent d'entretien des locaux à prévoir :**

Afin de pallier l'absence de l'agent d'entretien des locaux depuis mi-mai, M le Maire demande s'il peut faire des devis pour des missions ponctuelles de ménages à la mairie et à la salle communale. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande. Différents devis seront demandés aux différentes entreprises du secteur (HMS, Maine Ateliers...)

- **Planification de travaux 2025 (service prestations)**

Monsieur Le Maire informe les Élus que les travaux de PATA sont prévus comme suit :

- Parking résidence de la Brayé,
- Différentes reprises sur les voiries en campagne.

- **Repas solidarité :**

Une réunion de préparation aura lieu le 18 septembre 2025 pour finaliser la manifestation. Pour les réservations, il faut s'adresser à François Hignet. Le menu a été validé (choucroute garnie ou paupiette de veau / menu enfant) et des repas seront proposés.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 09 septembre 2025 à 20h15

Séance levée à 23h20
Secrétaire de Séance,
Mme GARNIER-MONSALLIER Annie

**Le Maire,
Daniel DOYEN**

FICHE D'ÉMARGEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS LE 01 JUILLET 2025

(Annexée au PV)

M. DOYEN	Président	Mme FOUILLET		Mme BETTON	
M. NEEL		Mme GOUGEON		M. HIGNET	
M. GESLIN		Mme HELARD		M. FAUCON	
M. GUESDON		Mme CHANGEON		Mme GARNIER – MONSALLIER	Secrétaire de Séance
Mme PICHARD		M. LEVÊQUE			